



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 8 décembre 2020

<u>Objet :</u> VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS	Nombre de conseillers en exercice	29
	Nombre de présents	24
	Nombre de votants	26

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} décembre 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN le **8 décembre 2020 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DEROVOUT Dominique – BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – DAGORN Nicolas – PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Sonia DOUX BETHUIS à Didier CARDUNER
Caroline JESTIN à Valérie VOISIN

Absents

Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL
Jean-Paul KRAUS
Karine GALBRUN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

Valérie GEORGES

Madame VOISIN, Adjointe au Maire, indique que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est la structure communale qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Tous les ans, une subvention est versée au CCAS pour l'exercice de ses missions.

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 132 000 € pour l'année 2021 au profit du CCAS (dont 2 000 € pour les aides au financement des voyages scolaires des collégiens).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'avis favorable de la commission vie associative et affaires scolaires lors de sa réunion du 24 novembre 2020 ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 30 novembre 2020 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention d'un montant de 132 000 € au CCAS pour 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 11 décembre 2020
LE MAIRE
Olivier BELLEC

